

## MARQUAY

### Compte-rendu de réunion du Conseil municipal du lundi 8 décembre 2025

**Début de séance : 20 heures 30**

**Secrétaire de séance :** Michel BOUYSSOU

**Présents :** Jean-Luc ASTIÉ, Didier DELIBIE, Jacques BAYLE, Colette SOUMEYROU, Christian VEYRET, Michel BOUYSSOU, Isabelle DELIBIE, Florent LIRAUD, Nathalie GLEMAREC, Sylvie JESINGHAUS, Gaëtan PARADE, Virginie VERLEY, Claire VEYSSEYRE.

**Excusé :** Clément CONSTANT

**Procuration :** Clément CONSTANT à Jean-Luc ASTIÉ

#### **Sujet à ajouter à l'ordre du jour : Délibération participation mutuelle**

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 redéfinissent la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Celle-ci devient obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour le risque Santé pour un montant qui ne pourra pas être inférieur à 15 € par agent et par mois, dans la limite des dépenses engagées par l'agent.

Au vu du décret, les employeurs publics territoriaux ont le choix entre 3 modalités potentielles de participation : la convention participation proposé par le CDG 24, une convention participation proposé par l'employeur ou la labellisation, **Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 21/11/2025 relatif au choix de la *labellisation* et au montant de la participation versée aux agents pour le risque Santé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, DE VERSER une participation financière de 20 € bruts par agent et par mois, aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant souscrit un contrat labellisé.

#### **Décision modificative budget irrigation**

La décision modificative n'a pas lieu d'être prise, après vérification, les crédits étaient nécessaires pour mandater la dernière échéance d'emprunt.

#### **Vente d'un terrain du lotissement**

M le Maire informe le conseil d'une proposition d'achat du terrain cadastré AH 452 - lot n°3 sur le lotissement au prix de 30 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de vendre le terrain et autorise M le Maire a signé l'acte de vente.

#### **Questions diverses**

**Bulletin municipal :** Un point est fait sur l'avancement du bulletin municipal. Il manque encore des articles sur l'école et quelques associations. Il est proposé de faire un article sur les travaux de réfection du bar.

**Courrier DSDEN** : M le Maire donne lecture du courrier de la DSDEN sur l'avenir des RPI et des petites écoles à cause du déclin de la natalité.

**Passage Tour de France 2026** : M le Maire rend compte de la réunion d'informations qui s'est tenue à la Préfecture le 03 décembre. Il passera le samedi 11 juillet 2026 pour la 8eme étape entre Bergerac et Périgueux.

**Vœux du Maire** : La cérémonie des vœux du maire aura lieu le dimanche 18 janvier 2026.

**Fin de séance : 22h00**